

Informations clés pour l'investisseur



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Vanguard ESG Global Corporate Bond UCITS ETF (le « Fonds »)

Un compartiment de Vanguard Funds PLC

EUR Hedged Distributing ISIN : IE00BND51Q47

Manager : Vanguard Group (Ireland) Limited (« VGIL »)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Fonds applique une approche de « gestion passive » (ou indicielle), par le biais de l'acquisition physique de titres, et vise à répliquer la performance de l'indice Bloomberg MSCI Global Corporate Float-Adjusted Liquid Bond Screened Index (l'« Indice »).
- Le Fonds investit dans un portefeuille multidevises d'obligations d'entreprise à taux fixe de qualité « investment grade » émises par des émetteurs de marchés développés et émergents, qui constitue un échantillon représentatif des titres composant l'Indice.
- L'Indice est élaboré à partir de l'indice Bloomberg Global Aggregate Float-Adjusted Corporate Index (l'« Indice parent »), qui représente un univers d'investissement similaire qui est ensuite examiné au regard de certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « critères ESG ») par Bloomberg en son rôle de promoteur de l'Indice, qui est indépendant de Vanguard.
- Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales en excluant des titres en fonction de l'impact de la conduite ou des produits de l'émetteur sur la société et/ou l'environnement. Pour ce faire, il convient de suivre l'Indice.
- L'Indice exclut les émetteurs qui sont engagés dans des activités et/ou qui perçoivent des revenus (au-delà d'un seuil spécifié par Bloomberg) des secteurs d'activité suivants : divertissement pour adultes, alcool, jeux d'argent, tabac, armes nucléaires, armes controversées ou conventionnelles, armes à feu civiles, énergie nucléaire, ou encore charbon, pétrole ou gaz thermiques.
- L'Indice exclut les obligations d'émetteurs qui possèdent un score de controverse inférieur à un, tel que défini par MSCI dans le cadre de son évaluation des controverses ESG (ou qui n'ont pas été évaluées par MSCI).
- Lorsque les données disponibles sont insuffisantes afin d'évaluer de manière adéquate un émetteur donné au regard des critères ESG, il est possible que les obligations de cet émetteur ne soient pas exclues de l'Indice avant qu'elles ne soient jugées éligibles par MSCI.
- Le Fonds peut également détenir des obligations d'État et d'entreprise à taux fixe qui ne font pas partie des titres composant l'Indice, mais dont les caractéristiques de risque et de rendement ressemblent étroitement à celles des composantes de l'Indice ou à l'Indice dans son ensemble.
- Les investissements du Fonds seront, au moment de l'achat, conformes aux critères ESG, sauf indication contraire ci-dessous ou dans le Supplément. Si le Fonds détient des titres qui ne répondent pas aux critères ESG (y compris si MSCI ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer l'émetteur sur la base des critères ESG), le Fonds peut conserver ces titres jusqu'à ce que ces derniers ne fassent plus partie de l'Indice et qu'il soit possible (selon le gestionnaire d'investissement) de liquider la position.
- Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de réduire le risque ou le coût et/ou de générer des revenus ou une croissance

supplémentaires. L'utilisation d'instruments financiers dérivés est susceptible d'augmenter ou de réduire l'exposition aux actifs sous-jacents et de susciter des fluctuations plus importantes de la valeur nette d'inventaire du Fonds. Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est basée sur la valeur d'un actif financier (comme une action, une obligation ou une devise) ou d'un indice de marché. Les instruments financiers dérivés sur un indice (par exemple, des swaps, des contrats à terme, etc.) peuvent contenir certaines composantes sous-jacentes qui peuvent ne pas répondre aux critères ESG.

- La devise de base du Fonds est USD.
- Le Fonds investit en titres libellés dans des devises autres que la devise de base. Les variations des taux de change peuvent avoir des répercussions sur le rendement de vos investissements. Les techniques de couverture de change servent à minimiser les risques liés aux variations des taux de change sans pouvoir les éliminer totalement. Le présent document portant sur une catégorie d'actions couverte, la performance de cette catégorie d'actions à la section « Performances passées » ci-dessous est indiquée par rapport à l'indice de référence Bloomberg MSCI Global Corporate Float-Adjusted Liquid Bond Screened Index couvert en EUR (l'« Indice couvert »), qui est une version de l'Indice couverte contre le risque de change.
- Le Fonds peut ne pas convenir aux investissements à court terme.
- Les revenus des Actions ETF seront normalement versés mensuellement.
- Les Actions ETF sont cotées sur une ou plusieurs Bourses. Sous réserve de certaines exceptions prévues dans le Prospectus, les investisseurs n'étant pas des Participants autorisés peuvent uniquement acheter ou vendre des actions ETF ponctuellement via une société membre d'une Bourse donnée lorsque celle-ci est ouverte.
- Les coûts des opérations de portefeuille auront un impact sur la performance.
- Les actions peuvent être achetées ou vendues quotidiennement (sauf lors de certains jours fériés et selon les restrictions décrites dans le Supplément) en transmettant une demande par écrit ou par téléphone. Une liste complète des jours lors desquels les actions ne peuvent pas être achetées ou vendues est disponible sur <https://global.vanguard.com/portal/site/loadPDF?country=global&docId=11628>

Pour de plus amples informations sur les objectifs et la politique d'investissement du Fonds, ainsi que sur la relation limitée avec le fournisseur de l'Indice, veuillez vous reporter au supplément du Fonds (le « Supplément ») et à l'Annexe 6 du prospectus de Vanguard Funds plc (le « Prospectus ») sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://global.vanguard.com>

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Cet indicateur est basé sur les données historiques et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne correspond pas à une absence de risque.
- Le Fonds est noté 4 compte tenu de la nature de ses investissements qui comportent les risques énumérés ci-dessous. Ces facteurs peuvent avoir des répercussions sur la valeur des investissements du Fonds, voire l'exposer à des pertes.

- La valeur des obligations et titres à revenu fixe associés est impactée par des facteurs d'influence tels que les taux d'intérêt, l'inflation, les marges de crédit et la volatilité, eux-mêmes induits par d'autres facteurs parmi lesquels l'actualité politique et économique, les résultats des sociétés et des événements importants dans l'univers des entreprises.

- Les variations des taux de change peuvent avoir des répercussions négatives sur vos investissements.

- Les marchés émergents sont généralement plus exposés à la situation

économique et politique que les marchés développés. Les autres facteurs incluent un « risque de liquidité » accru, des restrictions sur les investissements ou les transferts d'actifs et un défaut ou un retard de livraison des titres ou de paiement au Fonds.

- Le risque d'investissement est concentré sur des secteurs, des pays, des devises ou des entreprises spécifiques. Il est donc plus exposé aux événements économiques, de marché, politiques ou réglementaires qui leur sont associés.

L'indicateur de risque et de rendement ne tient pas compte des risques d'investissement suivants dans le Fonds :

- Risque de contrepartie. L'insolvabilité de toute organisation fournissant des services tels que la conservation des actifs, ou agissant à titre de contrepartie d'instruments dérivés ou autres, peut exposer le Fonds à des pertes financières.
- Risque de liquidité. Une liquidité réduite signifie que le nombre d'acquéreurs ou de vendeurs est insuffisant pour permettre au Fonds de céder ou d'acquérir aisément des placements, ce qui pourrait entraîner pour le Fonds des coûts plus élevés pour l'acquisition ou la cession de placements, ou pourrait signifier que le Fonds n'est pas en mesure d'acquérir ou de céder des placements lorsqu'il souhaiterait le faire.
- Risque indicel. Le Fonds n'est pas destiné à répliquer parfaitement la performance de l'Indice à tout moment. Toutefois, il est attendu que le Fonds fournisse des résultats d'investissement correspondant généralement, avant imputation des frais, à la performance en termes de prix et de rendement de son Indice.

- Risque lié à l'échantillonnage de l'indice. Étant donné que le Fonds a recouru à un échantillon représentatif de titres pour répliquer l'Indice, il existe un risque que les titres sélectionnés pour le Fonds ne soient pas, au total, équivalents à l'Indice dans son ensemble.
- Risque de crédit. L'émetteur d'un actif financier détenu dans le Fonds peut ne pas payer le revenu ou rembourser le capital au Fonds à la date d'échéance.
- Risque ESG. L'Indice écarte les investissements potentiels qui ne répondent pas aux critères ESG. De ce fait, cela peut affecter l'exposition du Fonds à certains émetteurs et l'amener à renoncer à certaines opportunités d'investissement. Le Fonds peut réaliser une performance différente de celle d'autres fonds, y compris des fonds sous-performants qui ne cherchent pas à écarter les investissements de ce type.

- Risque de précision de l'Indice. Rien ne garantit que le fournisseur de l'Indice compilera l'Indice correctement ou que l'Indice sera correctement déterminé, composé ou calculé.
- Risque de rééquilibrage non prévu. Outre les rééquilibrages programmés, le fournisseur de l'Indice peut effectuer des rééquilibrages supplémentaires ponctuels de l'Indice.
- Risque d'inflation. La valeur de vos investissements peut varier à la baisse à l'avenir compte tenu des variations de pouvoir d'achat découlant de l'inflation.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Facteurs de risque » du Prospectus sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://global.vanguard.com>

Frais

Les frais dont vous vous acquittez permettent de payer les coûts de fonctionnement du Fonds, y compris les frais de publicité et de distribution. Ces frais réduisent le potentiel de rendement de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée*	Aucune
Frais de sortie*	Aucune
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés au Fonds sur un an	
Frais courants	0.15%
Frais prélevés au Fonds sous certaines conditions	
Commission de performance	Néant

Les investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés (« PA ») peuvent devoir payer des commissions à un courtier lorsque vous achetez ou vendez des titres sur une(des) place(s) boursière(s). Les commissions sont disponibles directement auprès de votre courtier et ne sont pas facturées par le Fonds, ni payables au Fonds.

Les frais d'entrée et de sortie affichés correspondent à des maximums et vous pouvez dans certains cas payer moins. Les investisseurs peuvent se renseigner sur les frais d'entrée et de sortie réels auprès de leur distributeur.

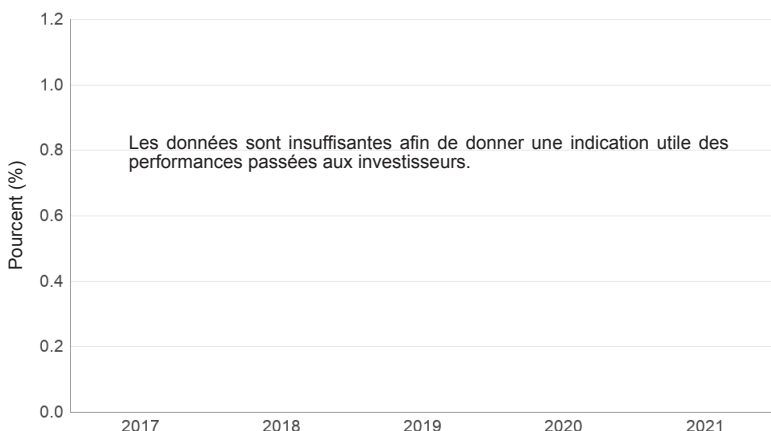
Les PA négociant directement avec le Fonds paieront les frais de transaction associés. En ce qui concerne les créations ou rachats en numéraire, une commission de transaction en numéraire d'un maximum de 2 % peut s'appliquer. Le cas échéant, elle est payée au Fonds, et toutes les transactions comporteront des frais de transaction associés. Les investisseurs qui ne sont pas des PA ne paieront pas ces commissions ou frais.

* Dans le cas d'un volume important de souscriptions ou de rachats par un Participant autorisé (« PA »), le PA en question peut être tenu de payer des frais supplémentaires (p. ex. un prélèvement anti dilution) au Fonds pour couvrir les frais de transaction engagés.

Le montant des frais courants indiqué est basé sur les frais correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ce montant pourrait varier d'une année sur l'autre. Il exclut les coûts de transaction du portefeuille.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez vous reporter Prospectus sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://global.vanguard.com>

Performances passées



- Les actions du Fonds ont été lancées pour la première fois en 2021. Cette catégorie d'actions a été lancée en 2021.

Informations pratiques

- **Dépositaire** : Le dépositaire de Vanguard Funds plc (« VF ») est Brown Brothers Harriman Trustee Services (Ireland) Limited.
- **Documents, cours des actions et autres informations** : Vous pouvez obtenir des exemplaires du Prospectus et, s'ils sont disponibles, des derniers rapports et comptes annuels et semestriels relatifs à VF, ainsi que les derniers cours publiés des actions et d'autres informations sur le Fonds, gratuitement, auprès de VF plc c/o BBH – Admin services (Ireland) Limited, 30, Herbert Street, Dublin 2, Irlande (Tél. : 353-1-241-7105) ou sur : <https://global.vanguard.com>. Des informations sur la politique de communication des participations en portefeuille du Fonds et la publication de la VNII peuvent être obtenues à : <https://global.vanguard.com/portal/site/portal/ucits-documentation>. Ces documents ne sont disponibles qu'en anglais.
- **Compartiments** : VF est un Fonds à compartiments multiples appliquant le principe de la séparation des passifs entre les compartiments. Cela signifie que les participations du Fonds sont conservées séparément des participations d'autres compartiments de VF en vertu du droit irlandais et que votre investissement dans le Fonds ne sera pas impacté par d'éventuelles demandes à l'encontre de tout autre compartiment de VF.
- **Cours** : Les derniers cours publiés des parts du Fonds sont également disponibles sur le site Internet du FT (www.ft.com) ou sur <https://global.vanguard.com>
- **Actions** : Les Actions ETF du Fonds ne peuvent pas être échangées contre des Actions ETF de tout autre compartiment de VF. Toutefois, les PA peuvent, sous réserve d'un accord préalable, convertir les Actions ETF qu'ils détiennent dans le Fonds dans une catégorie d'actions différente du même Fonds, lorsque d'autres catégories d'actions sont disponibles.
- **Responsabilité** : VGIL peut uniquement être tenu responsable sur la base de toute déclaration figurant aux présentes qui soit trompeuse, inexacte ou contraire par rapport aux parties correspondantes du Prospectus du Fonds.
- **Fiscalité** : VF est soumis à la législation fiscale irlandaise. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle. Il vous est recommandé de consulter votre conseiller fiscal professionnel.
- **Politique de rémunération** : Plus d'informations sur la Politique de rémunération de VGIL sont disponibles sur <https://global.vanguard.com>, y compris : (a) une description de la méthode de calcul des rémunérations et des avantages ; et (b) l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages. Une copie imprimée de ces informations peut être obtenue gratuitement sur demande auprès de VGIL au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.

Le Fonds est autorisé en Irlande et réglementé par la Banque centrale irlandaise (la « Banque centrale »). VGIL est autorisé en Irlande et réglementé par la Banque centrale. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/06/2022.